



UNION NATIONALE DES RETRAITES DE LA POLICE

42-52, rue de l'Aqueduc - 75010 PARIS

☎ 01.53.35.87.40 📠 01.53.35.87.49

Site : www.unrp.com

✉ contact@unrp.com

Paris, le 04 juillet 2013

Circulaire : N°05/13

REFORME DES RETRAITES - RAPPORT MOREAU Argumentaire pour répondre

Nécessité de reformer : oui

S'adapter aux évolutions et réparer injustices qui peuvent apparaître.

Prendre en compte les pénibilités au travail, les carrières hachées par le chômage et le temps partiel ainsi que les inégalités concernant les femmes et les polypensionnés.

Doit-on, cependant admettre que ces réformes conduisent à la régression...

Comment admettre que la retraite à 60 ans qui était possible en 1983, ne le soit plus alors que le PIB (ensemble des richesses produites) a été multiplié par 3 ?

Quelques idées à tordre le cou

On vie plus, longtemps, il faut donc travailler plus, sauf qu'actuellement la moitié des salariés ne sont déjà plus en activité au moment du départ en retraite et que le chômage des jeunes n'a jamais été aussi important.

Le ration actifs/retraités est en baisse constante mais depuis 1983, la productivité du travail a été multiplié par 1,5 mais 3 millions de personnes sont écartés du travail et ne versent pas de cotisation, Jusqu'à ce jour, la diminution du ratio a été compensée par une augmentation des cotisations liée à l'évolution des salaires.

Le déficit des retraites met en danger l'avenir des générations futures. D'après de Conseil d'Orientation des retraites, ce fameux déficit se réduirait pour atteindre l'équilibre en 2040. Ce déficit est lié à la retraite des enfants du baby-boom et à un chômage important.

Ces fameux 20 milliards à l'horizon 2020 dont on nous serine à l'horizon 2020, c'est l'équivalent de la fortune de Liliane Bettencourt ou le quart de la fraude fiscale dans notre pays ou l'équivalent du crédit d'impôts accordé sans contrepartie aux entreprises dans le cadre du plan compétitivité emploi.

Cela ne nécessite pas une réforme structurelle mais un ajustement.

Les retraités sont des privilégiés. La pension moyenne perçue en 2011 s'élève à 1260 €. Tous régimes confondus, la retraite moyenne est inférieure de 9 % au salaire moyen. C'est satisfaisant et pas scandaleux estime Henri STERDYNIAC de l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques).

Le rapport MOREAU est essentiellement axé sur une baisse des déficits :

- allongement des cotisations
- désindexation des salaires et des pensions
- mesures fiscales

Le fameux abattement de 10 % n'a jamais été assimilable à des frais professionnels

Aucune déduction forfaitaire pour frais professionnels ne peut être pratiquée sur les pensions, retraites et rentes viagères (Conseil d'Etat, Arrêt du 22 Décembre 1965, req N° 61405, RO, p.463. L'abattement de 10 % prévu à l'article 158-5 de CGI – cf 5 F 311) et destiné à alléger la charge fiscale des contribuables titulaires de pensions, retraites ou rentes n'est pas représentatif de frais professionnels.

Ainsi, il est plus facile de taxer tous les retraités qui sont déclarés par des tiers et donc tous leurs revenus que de s'attaquer à la fraude fiscale

Alignement de la CSG des retraités sur celles des actifs de 6,6 % à 7,5 %

Auparavant la retraite était synonyme d'arrêt du paiement de cotisations sociales. Chez les retraités, le coût des complémentaires « santé » est plus élevé car ils ne bénéficient plus des contrats de groupes.

La CSG alimente essentiellement l'assurance maladie mais aussi la politique familiale. Or les retraités n'ont pas d'indemnité journalière maladie ou accident et ne coûte rien à la politique familiale. C'est ce qui justifiait ce taux moindre.

Perte du pouvoir d'achat

Mais personne n'est venu relever que de 2003, réforme Fillon sur les retraites à 2010, les retraites n'ont été revalorisées que de 11,6 % quand le salaire moyen a progressé de 17,6 % et le SMIC de 23,6 %.

**UNE BAISSÉ MEME MODESTE DU POUVOIR D'ACHAT DES 16 MILLIONS DE RETRAITES
PROVOQUERAIT UNE BAISSÉ IMPORTANTE DE LA CONSOMMATION ET ENFONCERAIT ENCORE UN
PEU PLUS NOTRE PAYS DANS LA CRISE.**

La véritable question n'est pas celle de trop de dépenses mais d'une insuffisance des recettes. Selon le même STERDYNIAC de l'OFCE, il suffirait de 5 % d'emplois supplémentaires pour équilibrer les régimes.

De 1980 à ce jour, 10 % des richesses produites sont passés des revenus du travail au revenu du capital.

Ce petit argumentaire pour préparer la rentrée, Faites en bon usage.

Le Président,



Marc PALLUAUD